

Le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 18H30.

Étaient présents : Mmes BARNAY, BOULEZ, DECHAUME, LIPPENS, MARTIN, PERRIER, Messieurs BRIET, JOLY, LACROIX, LAMOUR, , PISSELOUP, TESTARD.

Absentes : Mmes LEONI (pouvoir à M. LACROIX) et RODES

Secrétaire de séance : Monsieur LACROIX Jean-Claude

APPROBATION DU DERNIER COMPTE-RENDU DU CONSEIL : à l'unanimité

DELIBERATIONS

La municipalité a mené une réflexion pour la sauvegarde de la boulangerie. Afin de maintenir ce service il a fallu décider de la restauration d'un ancien bâtiment pour accueillir le commerce qui se trouve actuellement dans des locaux très vétustes.

Le projet représente un coût important pour les travaux et pour l'acquisition du matériel lié à l'activité de boulangerie. Le coût des équipements s'élève à 140 000 euros HT et il est nécessaire de solliciter des financeurs extérieurs.

Le Maire propose de solliciter des aides de l'Etat et de la Région :

1/ **Demande de subvention Région pour le commerce de proximité** : accord à l'unanimité

2/ **Demande de subvention Etat au titre du Fonds de Soutien à l'Investissement local** : accord à l'unanimité

Les locaux actuels de la mairie ne sont pas entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite, notamment le premier étage. De ce fait, afin de mettre aux normes les locaux, l'installation d'un monte-personnes et des portes à ouverture électrique pour l'entrée principale doit être réalisée.

Le projet représente un coût important pour l'acquisition du matériel et les travaux d'installation :

- Monte personnes : 26 527 euros HT
- Entrée électrique : 32 000 euros HT
- Travaux de maçonnerie et imprévus : 15 000 euros HT
- Soit un total de 73 527 euros HT

Le Maire propose de solliciter l'Etat au titre du Fonds d'Investissement Public Local et le Conseil Départemental :

3/ **Demande de subvention de l'Etat** : accord à l'unanimité

4/ **Demande de subvention du Conseil Départemental** : accord à l'unanimité

5/ Mise en location de la Maison BLONDEAU

A la suite de l'acquisition de la maison de Monsieur BLONDEAU sise Rue le Pelletier, quelques travaux de remise en état ont été faits par les agents communaux et celle-ci est prête à être mise en location.

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur les modalités de mise en location.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité décide :

- de mettre en location la maison BLONDEAU à compter du 1^{er} juin 2016.

- De fixer le montant du loyer à 450 euros mensuels sans les charges auxquels s'ajouteront les taxes ordures ménagères
- D'indexer le montant du loyer sur l'indice IRL du 1^{er} trimestre publié par l'INSEE chaque année, l'indice de départ sera l'indice du 1^{er} trimestre 2016 fixé à 125,26.
- D'établir un bail pour une durée initiale de 3 ans reconductibles tacitement et dans les mêmes conditions

6/ Extension du périmètre de la CUCM

Monsieur le Maire expose au conseil municipal le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Saône-et-Loire adressé le 14 octobre 2015 par les services préfectoraux, prévoyant l'extension de périmètre de la CUCM

Vu l'avis favorable de la CDCI du 14 mars 2016,

Vu l'arrêté préfectoral n°71-2016-04-15-004 du 15 avril 2016 qui prescrit l'extension de périmètre de la Communauté Urbaine le Creusot Montceau aux communes de Morey, Perreuil, Essertenne, Saint Romain Sous Gourdon, Saint Micaud, Mont Saint Vincent et Mary

Le Maire demande au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de périmètre. **Avis favorable à l'unanimité pour l'extension du périmètre de la CUCM tel que l'arrêté préfectoral le prévoit.**

INFORMATIONS DONNEES EN SEANCE

- **Horaires école maternelle rentrée de septembre 2016** : un réaménagement des horaires pour l'école maternelle est en réflexion avec l'Inspecteur de l'Education Nationale afin de profiter des créneaux horaires des TAP pour la sieste des enfants. Cette mise en place va faire l'objet d'une discussion lors d'un comité de pilotage qui se réunira dans les prochaines semaines. Le conseil municipal entérinera ensuite ce changement d'horaires. Les heures de début et de fin de journée seront inchangés et resteront identiques pour les deux écoles.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H30

Le Conseil Municipal donne acte au Maire pour diverses communications prises en séance.

Vu par Nous, Jean PISSELOUP, Maire de la Commune de ST SYMPHORIEN DE MARMAGNE, pour être affiché le 13.05.2016 à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de l'Article 56 de la loi du 5 août 1844.

Fait à St-Symphorien de Marmagne le 13.05.2016

Le Maire
J. PISSELOUP

